

Rapport de la Commission technique

Etude de la prise en compte du postulat Martin Ahlström intitulé :

« Pour un partenariat public-privé en vue du financement des courses d'école, camps, activités culturelles, sorties, autres excursions ou voyages d'études organisés par les établissements scolaires ».

Gland, le 16 mars 2020

Monsieur le président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La Commission technique chargée d'étudier la prise en compte du postulat de Monsieur Martin Ahlström était composée de :

Pierre-Alain Bringolf	GdG ; 1 ^{er} membre et rapporteur
Arnaud Durand	GdG
Martin Ahlström	PLR
Véronique Villaine	PS-Les Verts-POP
Yves Clerc	UDC

Elle s'est réunie le 10 mars à 19h30.

Remerciements

Madame la Municipale Christine Girod ainsi que Monsieur le Municipal Gilles Davoine étaient également présents afin d'exprimer le point de vue de la Municipalité. Les membres de la Commission remercient les personnes précitées de leur présence et de leur disponibilité.

Préambule

Suite à l'arrêt du Tribunal fédéral du 7 décembre 2017 concernant la gratuité de l'école obligatoire, le Conseil d'Etat du canton de Vaud a pris la décision en juillet 2019, d'appliquer une nouvelle réglementation garantissant, par extension, la gratuité d'activités culturelles, de courses, camps, excursions organisées par les établissements scolaires. Il en résulte une augmentation significative des charges supportées par les communes, la situation de Gland étant précisée ci-après.

Le postulat Ahlström demande la faisabilité pour la commune, de recevoir périodiquement des fonds d'entités privées (associations ou fondations encore à créer) à titre de participation à ces charges, ainsi que de préciser le support et le rôle participatif que pourrait jouer la commune à la constitution de telles entités.

Exposé

Concernant les activités scolaires collectives hors bâtiment scolaire, la participation des parents aux coûts se limite désormais à un montant situé entre CHF 10.- et 16.- par enfant et par jour. Les coûts additionnels viennent en complément des frais pris en charge par les communes (art. 132 et 137 LEO).

Pour la commune de Gland, cette situation a pour conséquence une très nette augmentation des charges dévolues au financement de camps scolaires – comptes 519 et 524 et des activités culturelles – comptes 517.3103.00 et 521.3103.00.

Selon le préavis N° 64 relatif au budget 2020, l'accroissement des charges nettes (total des charges brutes dont sont retranchés les revenus bruts) sur les comptes attribués aux camps scolaires, se monte à CHF 207'750.- représentant une augmentation de.. 196% par rapport au budget 2019 ! Pour les activités culturelles, la hausse est plus modérée avec respectivement 3% sur CHF 16'000.- et 26% sur 12'100.- des comptes précités.

Au primaire, les activités culturelles concernent 1'228 élèves (total des élèves inscrits à la rentrée 2019-2020) et les camps scolaires 498 élèves. L'estimation du taux de participation aux camps pour le budget 2020 est basé sur le taux de participation effectif de 2018.

Au secondaire, les activités culturelles touchent 478 élèves (total des élèves inscrits à la rentrée 2019-2020) et les camps scolaires 437 élèves (les classes de raccordement ne partent pas en camp alors que les 9P, 10P et 11P en ont la possibilité).

Informations

Notre commission a compris que, malgré cette hausse massive des charges inscrite au budget, la Municipalité conserve la volonté de soutenir financièrement de telles activités scolaires, d'autant que l'état actuel favorable des comptes communaux le lui permet. Cependant, l'approbation du budget communal étant une prérogative du Conseil communal, on ne saurait, dans le futur, exclure que ce dernier décide d'en diminuer / supprimer l'allocation. Il apparaît donc opportun à la commission d'examiner de possibles alternatives complémentaires.

Elle a également noté que la Municipalité ne souhaite pas s'engager dans le cadre d'une forme morale qui relève de l'initiative privée. Néanmoins, elle pourrait soutenir, sous une forme consultative, des initiatives de ce type, ce qui motiverait la création de telles associations ou fondations.

Vœu

La commission technique souhaite également – si une telle association ou fondation devait se créer – que les éventuels fonds en donation n'impactent pas le budget des années suivantes. Ces montants devraient rester un « bonus » et ne pas se refléter sur le budget de la commune.

Conclusions

Fondée sur ce qui précède, la Commission technique recommande au Conseil, à l'unanimité de ses membres, d'accepter le postulat et de demander réponse à la Municipalité sur :

- I. La politique et les solutions qu'elle a mis en place depuis l'application de la nouvelle réglementation en août 2019 ;
- II. La faisabilité de recevoir périodiquement des fonds d'une entité privée (association ou fondation) à titre de participation aux frais, sans qu'ils n'en impactent le budget ;
- III. La confirmation du rôle opportun de la Municipalité dans le cadre d'un soutien à la constitution d'entités privées et que soient précisées ses actions possibles, consultatives ou participatives, hors ou au sein des organes exécutifs desdites entités.

Signatures des membres de la Commission

Pierre-Alain BRINGOLF, 1 ^{er} membre et rapporteur
Arnaud DURAND
Martin AHLSTRÖM
Véronique VILLAINÉ
Yves CLERC